



INFOS PRATIQUES

## ANNULATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE

Mis en ligne le 26 octobre 2020

Le conseil municipal initialement prévu le 26 octobre à 19h30 n'a pas pu se tenir. L'ordre du jour est reporté à celui du 9 novembre prochain, comme l'explique M. le maire :

« J'ai pris la décision ce soir d'annuler le conseil municipal initialement prévu, qui devait voir la mise en place de nouveaux élus, car j'ai reçu ce midi la démission de Mme Catherine Cadou de ses fonctions de conseillère municipale et conseillère communautaire, ainsi que celle de Mme Magali Lemasson, conseillère municipale. Malheureusement, nous n'avons pas pu prévenir à temps les Treilliérains qui souhaitaient assister au conseil de ce soir, ce dont nous nous excusons auprès d'eux. Mais devant respecter un délai de cinq jours avant d'envoyer les convocations à leurs remplaçants, il était impossible de maintenir le conseil de ce jour. En concertation avec la sous-préfecture, nous avons donc pris la décision de reporter les débats au conseil du 9 novembre, qui était déjà au calendrier. Celui-ci sera exceptionnellement plus long, pour y inclure la nomination des nouveaux conseillers, et celle des nouveaux adjoints. »



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)





#### **Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

#### **Horaires :**

##### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

##### **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

##### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.